



MODE D'UTILISATION DES OUTILS ET INSTALLATIONS DU TERRAIN D'AVEVENTURE

L'utilisation correcte des outils et des installations permet d'assurer la sécurité de celui qui l'utilise et des personnes se trouvant à proximité.

Nous te demandons de :

- Échanger ma carte du Terrain contre **UN** outil. Pour changer d'outil, ramener le premier avant d'en prendre un deuxième.
Cela permet d'éviter d'avoir des outils qui restent sur le Terrain.
- Marcher lorsque j'ai un outil à la main.
Cela permet de limiter le risque de tomber sur mon outil qui pourrait me faire mal.
- Vérifier que personne n'est devant, **ni derrière** lors de l'utilisation d'une pioche.
Cela permet d'éviter de donner un mauvais coup à quelqu'un.
- Mettre des gants lors de l'utilisation d'une scie ou lorsque j'aide en tenant une planche.
Cela permet de ne pas me couper en cas de dérapage de la scie.
- Trouver un vieux clou pour obtenir un nouveau clou.
Cela permet d'éviter d'avoir plein de vieux clous sur le Terrain et m'oblige à réfléchir à l'utilisation de mes clous.
- Boire l'eau qui sort du robinet et pas celle qui sort des pompes.
Cela permet d'éviter de tomber malade, car l'eau des pompes est récupérée du toit lorsqu'il pleut et elle n'est pas contrôlée.
- Demander l'autorisation à l'adulte qui est responsable du feu avant de mettre quelque chose dedans.
Cela permet d'éviter de brûler quelque chose d'inapproprié ou de relancer le feu à un mauvais moment et cela évite de se brûler.
- Ne transporter que du matériel dans les brouettes et non des personnes.
Cela permet d'éviter des accidents de brouette qui peuvent faire très mal.
- Rester au premier étage des cabanes, le toit n'est pas fait pour monter dessus.
Cela permet d'éviter que le toit s'effondre sous mon poids.
- Aller dans les cages des animaux avec l'autorisation d'un adulte.
Cela permet de respecter le repos des animaux et de ne pas se faire blesser par l'un d'eux « qui en a marre d'être dérangé ».

Cette liste de règles ne veut pas dire que tout ce qui n'est pas noté est possible.

Lausanne, le 8 mai 2008
révisée le 17 mai 2010